

SOCIÉTÉ ÉMANCIPÉE ET RESPECT DES DROITS DES FEMMES

la seule combinaison progressiste

Ces dernières années laissent penser que l'évolution des mentalités, concernant l'égalité femmes/hommes et le respect des droits des femmes, s'assimilait dans la progression de notre société. Et bien non, respect, dignité, droit à l'égalité sont aujourd'hui menacés. Pourquoi tant de haine, pourquoi alimenter cette ambiance délétère depuis une dizaine d'années et sortie des tréfonds de notre société pour diviser, accuser l'autre, les femmes, les immigrés ? Désormais, certaines personnalités se lâchent, un chef d'orchestre déclare inapte la fonction de chef d'orchestre aux femmes du fait des contraintes de leurs maternités, les 343 salauds encensent les bienfaits de la prostitution, puis le comble, les propos haineux et calomnieux concernant la ministre de la Justice. Est là la société dans laquelle nous souhaitons vivre ?

Non, au moment où les parlementaires du Front de gauche sont vent debout et marquent des points contre la réforme des retraites qui ne ferait qu'empirer les inégalités femmes/hommes. L'heure est à la riposte et à la résistance pour réaffirmer haut et fort que rien ne doit remettre en cause le respect des droits des femmes aussi bien sur leurs compétences professionnelles que sur leurs droits à l'avortement, leurs refus que la société considère leur corps comme une marchandise, leur refus de subir des violences, leur refus d'être au cœur de toutes les précarités, parce qu'elles sont femmes. Les dominations masculines sont contraires à une société émancipée !

Pas de recul sur leurs droits, au contraire, il faut encore avancer, Voilà ce que veulent les femmes et ce pour quoi elles se battent.

Samedi 23 novembre, dans l'unité, elles manifesteront de nouveau à Paris, et dans toute la France, dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes. Ce sera l'occasion de rappeler aux pouvoirs publics de l'intérêt supérieur d'une loi cadre contre les violences, de la nécessité d'aller au bout sur la loi contre la prostitution en s'opposant à la traite des femmes, en maintenant la position abolitionniste de la France, avec la responsabilisation du client, y compris contre la pression réglementariste.

D'autant que les pays européens qui ont adopté un système prostitutionnel réglementariste ont ouvert en grand les portes de la traite des femmes, des violences qu'elles subissent et de la marchandisation des corps.

Élisabeth Ackermann



Féminisme

Commu

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

OCTOBRE 2013

Activité de la commission nationale

- En finir avec les violences Page 2
- Loi cadre gouvernementale *Égalité femmes/hommes* au milieu du gué Page 4
- Retraites : intervention de Laurence au Sénat Page 5
- Courrier à propos de Pinar Selele Communiqués Page 7
- Page 8

Activité unitaire

- Manifestation contre les violences faites aux femmes Page 9
- Réunion des féministes du Front de gauche Page 11
- Agenda Page 13



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

organiser la résistance pour en finir !

Dire ce qui est tu

Le silence organisé est un fléau en ce qui concerne les violences sexuelles. 1 femme sur 5 déclare avoir été victime de viols et d'agressions sexuelles au cours de sa vie. Le nombre estimé de femmes victimes de viol chaque année s'élève à 75 000. Mais combien ose porter plainte et combien de condamnations ? Ainsi, rendre visible les violences faites aux femmes est un préalable pour les combattre. Selon l'Organisation mondiale de la santé, dans le monde, 1 femme sur 3 a été victime de violences de la part de son partenaire.

Le tabou est puissant dans notre société. En France, 1 femme sur 10 est victime dans son couple de violences. Au total, plus de 400 000 femmes battues chaque année et moins de 2% de condamnations sont prononcées. Pourtant, la catastrophe sociale est là : tous les 3 jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon. 17,4 % des homicides commis en France seraient dus à des violences conjugales.

Les femmes les plus pauvres sont les premières victimes de violences conjugales

En effet, si tous les milieux sociaux sont incontestablement concernés par ces violences, ils ne le sont pas tous dans les mêmes proportions. Les femmes les plus pauvres seraient 4 fois plus victimes que les femmes issues des milieux les plus aisés. Les conjoints violents se retrouvent dans tous les milieux, mais une femme disposant de ressources et d'un statut social valorisant a tout simplement plus de possibilités de se séparer de son conjoint.

Les moins dotées socialement ont donc à l'inverse plus besoin d'une aide de la société pour dire NON et s'en sortir.

Agir au quotidien

Les femmes victimes ont besoin de trouver de l'aide auprès des professionnel-le-s de la police et de la gendarmerie, de la justice, de la santé et des travailleurs sociaux, des associations et des élu-e-s locaux. La formation des professionnel-le-s est donc indispensable pour un meilleur repérage et une prise en charge adaptée.

Nous pouvons agir au quotidien mais avec plus de moyens donnés par les pouvoirs publics :

hébergement et accompagnement des femmes, soutien des réseaux d'associatifs, campagnes de sensibilisation, actions de formation des professionnel-le-s et prévention des violences sexistes auprès des jeunes notamment. Et nationalement, **le 39 19 : violences femmes info** est un numéro d'écoute anonyme destiné aux femmes victimes de violences, ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels concernés.

Nous devons renforcer aussi des démarches en direction des victimes des phénomènes prostitutionnels, contre la traite des êtres humains. Il nous faut porter le choix politique de l'abolition de la prostitution dans toutes les politiques publiques et organiser la lutte contre les réseaux mafieux prostitutionnels pour mettre les prostitué-e-s à l'abri.

Pour « en finir », un arsenal juridique ?

Suzy Rojzman (CNDF) explique : « Cela fait plus de 40 ans que les féministes se battent contre les violences faites aux femmes pour une législation complète ». Elle dénonce : « le morcellement et les lois mal ou pas appliquées... alors que les revendications sont parfaitement identifiées ! Nous voulons opérer en France un saut qualitatif important par rapport à l'appréhension des violences faites aux femmes ».

En mai 2004, une loi clarifie les conditions du divorce, en avril 2006 une loi contre les violences, en 2010 de nouveau est votée à l'unanimité une nouvelle loi « relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ». Cette loi doit donner au juge des moyens nouveaux de prévenir les violences, avec entre autre le dispositif de l'ordonnance de protection des victimes.

La loi de août 2012 relative « au harcèlement sexuel » est venue compléter cet arsenal juridique en donnant une définition plus précise mais également plus large du délit de harcèlement sexuel. Elle aggrave les peines maximales encourues et réprime les discriminations commises à l'encontre des victimes de harcèlement sexuel. Enfin, elle renforce la prévention du harcèlement sexuel dans le monde professionnel.

Le projet de loi sur l'égalité femmes/hommes comporte un volet sur les violences, avec notamment la mise en œuvre de l'éviction du conjoint





activité de la commission nationale

violences faites aux femmes

violent. L'ordonnance de protection serait prolongée de 4 à 6 mois, mais toujours pas destinée à toutes les femmes victimes de violences.

Suzy Rotjman critique : « Il n'y a rien dans cette loi sur des mesures évidentes de réforme de la procédure pénale telles que le procès de Créteil d'octobre 2012 en a démontré la nécessité. Il n'y a rien non plus sur les conséquences des violences dans le cadre de l'activité professionnelle. Bref, on pourrait allonger la liste à l'infini ».

Tout en saluant les avancées contenues dans cette loi globale présentée par la ministre des Droits des femmes, Laurence Cohen, Marie-George Buffet et nos parlementaires PCF/Front de gauche ont déposé symboliquement la loi cadre du CNDF « toilettée », mais il faudrait une très forte mobilisation pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour des deux assemblées.

Et comment contribuer dans les politiques publiques locales

Les candidat-e-s PCF/Front de gauche aux élections municipales peuvent porter des propositions concrètes. Les communes de France peuvent inscrire leurs politiques publiques dans une volonté d'éradiquer les violences faites aux femmes. Dans toutes leurs missions, les villes peuvent agir contre les violences sexistes et sexuelles.

Nous proposons de créer des **Observatoires locaux contre les violences faites aux femmes**. À l'exemple de la Seine-Saint-Denis, premier département français à s'être doté d'un *Observatoire des violences envers les femmes*. Les com-

munes peuvent veiller tout particulièrement au développement de structures d'urgence avec des foyers réservés à la mise à l'abri des femmes à la rue. L'accès au logement social pour les femmes victimes de violences doit être prioritaire.

Les villes peuvent aussi agir au long terme et faire du critère « famille monoparentale », par exemple, un critère premier d'attribution de logements sociaux.

La lutte contre les violences faites aux femmes doit être un objectif de contrats locaux de sécurité pour une coordination opérationnelle entre acteurs associatifs, la Ville, les partenaires institutionnels, plannings familiaux, police, justice.

Il s'agit aussi d'obtenir des moyens de l'État avec des agents dédiés aux femmes victimes par commissariat et de même avec des aides juridiques dédiées.

Pour faire reculer le sexisme, les villes peuvent promouvoir une culture de l'égalité par la formation des professionnel-le-s, la sensibilisation du grand public et l'éducation des jeunes.

Enfin pour mener à bien des actions transversales, les communes peuvent créer des délégations de maire-adjoint-e à l'égalité et aux droits des femmes et les doter des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

Ce ne sont que des exemples, la lutte continue pour rendre socialement inadmissible la moindre violence faite aux femmes.

Hélène Bidard

responsable commission *Féminisme* PCF/Paris
conseillère de Paris

RÉUNION DE LA COMMISSION NATIONALE LE 23 NOVEMBRE 2013

avant la manifestation contre les violences faites aux femmes prévue l'après midi, comme convenu, nous tiendrons la réunion de notre commission nationale

Droits des femmes/féminisme
avec à l'ordre du jour :

- 1. Quel programme municipal concernant les droits des femmes et l'égalité femme/homme**
- 2. Préparation du Congrès du PGE avec le réseau *El Fem***



LOI GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES au milieu du gué

La loi dite globale du gouvernement concernant l'égalité femmes/hommes dans toutes ses dimensions a été votée par le Sénat le 18 septembre et sera examinée et votée par l'Assemblée nationale en début d'année

Laurence Cohen rappelait dans le précédent bulletin que de nombreuses recommandations présentées par notre camarade, Brigitte Gonthier-Maurin, présidente de la délégation Droits des femmes du Sénat, ont été adoptées, tout en soulignant par ailleurs que face à la sacro-sainte règle de la réduction des dépenses publiques, la loi ne va pas aussi loin que nécessaire.

Les associations féministes, les femmes en général attendaient beaucoup de cette loi, espérant voir les inégalités professionnelles et salariales découragées et sanctionnées, la loi contre les violences renforcée, le partage des responsabilités familiales promulguées. Qu'en est-il vraiment?

Rien sur la précarité et le développement du temps partiel qui auraient mérité qu'on s'y attaque avec détermination, tant le temps partiel, la précarité amplifient les inégalités et la pauvreté des femmes. Ainsi, un des éléments de dissuasion contre ce aurait été notamment le relèvement des cotisations patronales au même niveau que les cotisations pour un temps de travail normal, une réelle obligation de publication annuelle de bilans comparés et de réelles négociations. Tous les amendements de notre groupe au Sénat allant dans ce sens ont été retoqués sous le prétexte que l'Accord interprofessionnel national (ANI) fait loi.

Au lieu de cela, on en arrive à un article sensé réduire la précarité avec comme seul objectif, celui de garantir le paiement de la pension alimentaire, nous sommes loin du combat contre la précarité.

Autres éléments de la loi, créer les conditions pour que les deux parents puissent prendre part à l'éducation des enfants en permettant aux pères de prendre les six derniers mois du congé parental d'éducation. L'idée pourrait être bonne si elle était suivie d'une véritable allocation à la hauteur des besoins des familles. Mais à enveloppe constante pour le montant de cette allocation, les bonnes idées se heurtent au mur de l'argent. Car qui peut croire que cela va marcher

quand 94 % des femmes prennent ce congé de 3 ans pour des raisons concrètes : conditions de travail et bas salaires pour la majorité d'entre elles, manque et coût de l'accueil des enfants, alors que les pères ont en général des salaires plus élevés. Cependant, si les pères ne prennent pas les derniers six mois pour des raisons objectives (le niveau de l'allocation comparé au niveau du salaire) ce temps sera perdu.

Concernant le volet consacré aux violences, s'il faut se féliciter du renforcement de l'ordonnance de protection, de la fin de la médiation pénale mettant en présence la victime et l'accusé, l'éviction du conjoint violent, il faut aussi souligner les manquements de cette loi, en écho à l'article d'Hélène. Ainsi, il n'y a toujours rien concernant le remboursement à 100 % des soins consécutifs aux violences, rien pour une juridiction spécifique, peu de moyens à la formation de tous les interlocuteurs, police, justice, médecin etc. Et enfin, rien concernant les femmes migrantes victimes de violences. Quant aux associations en charge d'intervenir sur le terrain des violences, leurs subventions diminuent d'année en année, d'où le maintien de la mobilisation pour obtenir une loi cadre contre les violences faites aux femmes. On ne lâche rien.

Le volet parité, outre la réduction du montant attribué aux partis politiques ne respectant pas la parité (pour rappel : l'UMP avait déclaré préférer payer et mettre les femmes en position de suppléantes pour qu'elles apprennent à devenir députées), une modification du code du sport pour y introduire la parité, nous sommes loin d'une législation qui favorise la parité et la démocratie dans notre pays, puisque rien n'est envisagé sur la mise en œuvre de la proportionnelle à toutes les élections. Rien n'est prévu non plus sur la mise en œuvre d'un statut de l'élu-e, ni sur la protection des salarié-e-s ayant un mandat politiques ou syndicales.

Et enfin, dernier volet non traité, pas de campagne publique pour faire évoluer les mentalités dans le partage des tâches

Encore une loi à mi chemin des objectifs pour une réelle égalité. Face à cela, de l'action en perspective !!

Élisabeth Ackermann

RETRAITES

intervention de Laurence Cohen au Sénat

Lors de la réforme des retraites, le groupe CRC s'est particulièrement investi en proposant des amendements allant notamment vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Malheureusement, la plupart de ces amendements n'ont pas été adoptés, comme pour le projet de loi Égalité femme/homme, sous le prétexte de contradictions avec la loi sur l'ANI et parce que nos propositions sont à l'inverse des orientations politiques et des choix de restriction budgétaire faits par le gouvernement.

L'ensemble des débats est retranscrit et bien entendu disponible sur le site du Sénat

Laurence Cohen

Les inégalités professionnelles et salariales dont les femmes sont victimes, quoique parfaitement insupportables, s'amplifient à la retraite.

La pension moyenne des retraitées est de 930 euros mensuels en droits propres contre 1 600 euros pour les hommes et deux retraités pauvres sur trois sont des femmes. La précarité qui ne cesse de s'étendre demeure sexuée et ce sont les femmes qui payent le prix fort de plusieurs décennies de politique d'austérité dans le public comme dans le privé

En effet, la recherche effrénée du patronat en faveur d'une réduction constante du coût du travail se traduit concrètement, par l'explosion des contrats précaires et atypiques, qui font la part belle aux temps partiels. 82% de ces contrats sont signés par des femmes et la grande majorité d'entre elles, lorsqu'on les interroge, déclarent qu'elles préféreraient être recrutées sur la base d'un temps plein. Les femmes sont d'ailleurs également plus nombreuses à être recrutées en CDD. Une étude menée par la DREESn en 2010, rappelait que seulement 41% des CDI étaient signés par des femmes. À tel point que le premier motif invoqué par les femmes ayant cessé de travailler est la fin d'un contrat précaire, alors qu'il y a 20 ans les raisons personnelles primaient.

Cela renvoie naturellement à une certaine conception de la place des femmes dans le monde du travail, encore trop empreinte de la domination masculine, où leur rémunération ne constituerait qu'un complément de salaires au foyer du ménage.

Mais c'est aussi la traduction concrète et poussée à l'extrême d'une autre forme de domination : celle de l'argent sur l'humain. Car les femmes payent plus que les hommes le prix d'un modèle économique où les richesses produites

sont détournées et orientées vers la finance. Où la rémunération du capital prime sur celle du travail et où l'organisation même de celui-ci est tournée vers l'accroissement des richesses accordées à une minorité, quand bien même cela se ferait au détriment des salariés et singulièrement des femmes. Une situation que nous ne pouvons accepter et qui nous révolte d'autant plus que les pouvoirs publics l'encouragent en subventionnant et encourageant les emplois précaires, à grands renfort d'exonérations de cotisations sociales.

À cette pression permanente sur les salaires, qui s'accompagne d'une dégradation continue des conditions de travail des femmes, se rajoute une politique d'austérité, imposée par les gouvernements successifs, au prétexte qu'il faudrait réduire les déficits.

Ainsi, bien que les femmes perçoivent des salaires inférieurs de 27% à ceux des hommes, et des pensions inférieures de 42%, les réformes successives, en allongeant la durée de cotisation, en augmentant la décote et en relevant l'âge légal de départ ont encore dégradé, un peu plus, la situation des femmes.

Et ce projet de loi, dont l'intention affichée est de réduire les inégalités dont les femmes sont victimes une fois à la retraite, ne résoudra rien. Et cette appréciation est largement partagée parmi les associations féministes, les syndicats, les progressistes. Ainsi, je ferai mienne cette formule du **Collectif national pour les droits des femmes, CNDF** : « Les femmes continueront à toucher moins de retraite que les hommes, auront des carrières moins longues, partiront plus tard, écoperont des décotes et ne bénéficieront que rarement des surcotes ».

Certes, le projet de loi prévoit de modifier, pour les salariés à temps partiels, les règles de validation des trimestres. Cette mesure est positive,



retraites

mais la portée est des plus limitées puisque, selon l'INSEE, en 2011, seulement 4,4% des femmes et 1,1% des hommes travaillaient moins de 15 heures/semaine.

De la même manière, la mesure qui permet de mieux prendre en compte la maternité dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue corrige à la marge les inégalités.

Enfin, l'article 13, relatif à la refonte de la majoration de 10 % pour trois enfants se limite pour l'heure à la remise d'un rapport. Les contours sont incertains et nous n'avons qu'une certitude : en 2014, le bénéfice de cette majoration sera fiscalisé. Autrement dit, les femmes qui sont déjà victimes d'inégalités salariales et d'inégalité dans le déroulé de leurs carrières, qui bénéficient moins que les hommes de cette majoration – puisque, proportionnelle à la pension, elle profite essentiellement aux hommes – seront demain soumises à un nouvel impôt.

Si les mesures spécifiques destinées à compenser les écarts de retraites entre les femmes et les hommes sont inopérantes pour assurer réellement l'égalité de rémunération, l'allongement de la durée de cotisation les frappera de plein fouet et les décotes réduiront encore des pensions injustement basses.

La lutte en faveur de l'égalité de pension entre les femmes et les hommes passent par une lutte réelle contre les inégalités professionnelles et singulièrement salariales. Pour se faire, nous proposons d'instaurer surcotisation patronale sur les emplois à temps partiels, de telle sorte que

les employeurs qui abusent de ce type de contrats cotisent pour la branche vieillesse, dans les mêmes proportions qu'ils le feraient si toutefois ils recrutaient des salariés en temps plein.

Il faut repenser les conditions de calcul des retraites des salariés précaires, notamment celles et ceux qui ont été longtemps en CDD ou au chômage, pour retenir uniquement les meilleurs annuités de cotisations et garantir dans tous les cas, une retraite au moins égale au SMIC.

Il faut que les pouvoirs publics favorisent l'emploi des femmes en permettant enfin l'émergence d'un service public de la petite enfance, permettant à tous les parents de disposer d'un mode public de garde.

Il faut enfin cesser d'encourager les emplois précaires en supprimant les exonérations de cotisations sociales accordés aux employeurs sur les contrats précaires et imposer, à l'inverse de cette logique libérale, une modulation de cotisations en fonction de la politique salariale des entreprises de telle sorte que le recours aux emplois précaires soit rendu fiscalement et socialement moins intéressant.

Pour garantir aux femmes une retraite digne et égale à celle des hommes, il faut rompre avec les politiques menées depuis 30 ans, il faut réinventer notre pacte social. Il faut que l'égalité passe des frontons de nos écoles à la réalité de la société.

Nous en sommes loin ! Le groupe CRC votera donc contre ce projet de loi.



SOLIDARITÉ AVEC PINAR SELEK
courrier de Laurence Cohen
adressé au ministre de la Justice de Turquie

J'interviens aujourd'hui auprès de vous au sujet de Madame Pinar Selek.

Je le fais à double titre, en tant que parlementaire française, attachée à la démocratie dans tous les pays du monde et en tant que responsable politique, militant en faveur des droits des femmes.

Cette femme écrivaine, sociologue, militante, engagée activement pour les droits des femmes en Turquie est accusée d'avoir commis un attentat alors qu'elle a été acquittée à trois reprises.

Pourquoi un quatrième procès, alors que plusieurs expertises ont démontré qu'il s'agissait d'une explosion due à une fuite de gaz ? Voilà quinze ans qu'elle est harcelée et que ses droits sont bafoués.

Le gouvernement turc doit être le garant du respect des décisions de justice, toute remise en cause des jugements précédents ne pouvant qu'accréditer l'idée qu'il s'agit en réalité d'un procès politique.

C'est pourquoi, je me permets de vous interpeller, Monsieur le ministre, pour que vous permettiez à la justice d'exercer son pouvoir en toute indépendance en actant l'arrêt de toutes poursuites judiciaires à l'encontre de Madame Pinar Selek, confirmant ainsi son acquittement de manière définitive.

La Turquie, qui exprime sa volonté de cheminer vers le respect des droits de l'homme, s'honorerait en cessant tout harcèlement contre une femme dont le seul crime est de revendiquer liberté et justice pour toutes et tous dans son pays.

Dans l'espoir d'être entendue, d'autant que ma voix fait écho à des milliers d'autres au quatre coins du monde, recevez, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

CONTINUONS D'ADRESSER DES COURRIERS À L'ADRESSE SUIVANTE :

M Sadullah ERGIN, ministre de la Justice

ADALET BAKANLIĞI

06659 BAKANLIKLAR

ANKARA/Turquie

COMMUNIQUÉS

des obstacles à la parité dans le monde de la musique, une fausse note ?

Monsieur Bruno Mantovani, directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), compositeur et chef d'orchestre, se déclare peu favorable à la parité parmi les chefs d'orchestre. Les femmes ne rempliraient pas les qualités requises pour exercer ce métier sous le célèbre prétexte « de la maternité ». Elles sont pourtant dix-sept femmes chefs d'orchestre, tout aussi que des hommes, comme l'illustre parfaitement Madame Zahia Ziouani, cheffe de l'orchestre Divertimento.

Il est frappant de constater combien il est toujours aussi difficile pour les femmes de prétendre à l'égalité dans tous les domaines, y compris celui de la culture. De quoi ont peur ces messieurs ? D'une concurrence déloyale ? Rassurez-vous Monsieur Mantovani, l'irrup-

tion de femmes au travail, en politique, dans le sport ou dans les arts permet d'interroger chacun et chacune sur son rapport à l'autre, et donc favorise l'émancipation humaine. La maternité fait partie de la vie, et doit être assumée par l'ensemble de la société, dans une organisation partagée. Aborde-t-on la question de la garde des enfants quand on parle des tournées artistiques de Monsieur ?

Alors, de grâce, respectons les talents de chacune et de chacun et créons les conditions ensemble pour que les femmes comme les hommes aient les possibilités de les développer sans présupposé.

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF Droits des femmes/féminisme

quand un député UMP se prend pour un coq

Le Parti communiste condamne les propos et attitudes sexistes de députés UMP hier soir à l'Assemblée nationale, contre une députée écologiste. Ce comportement est tout à la fois ridicule et indigne de la part d'élu-e-s de la République, et proprement scandaleux vis-à-vis d'une de leurs collègues femmes.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que ce genre d'incident se produit, traduisant la difficulté pour certains hommes politiques à accepter qu'il y ait également des femmes politiques. 27% de femmes à l'Assemblée nationale, serait-ce encore trop pour l'UMP ?

Au moment où l'Assemblée nationale débat de l'avenir des retraites, projet lourd de conséquences pour les salarié-e-s, un élu de la République se montre indigne du mandat que les électrices et électeurs lui ont confié.

Décidément, la droite décomplexée se croit au-dessus des règles. Soyons vigilants et mobilisés pour condamner de tels actes. L'égalité entre les femmes et les hommes passe par le respect de chacune et chacun.

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF Droits des femmes/féminisme

l'appel des 343 salauds : une réaction machiste et sexiste

Le débat parlementaire n'a pas encore commencé sur la proposition de loi "Lutte contre le système prostitutionnel" de la députée Maud Olivier que déjà certains hommes réagissent. Les féministes, ces harpies, voudraient les empêcher d'aller voir "leurs putes" et oseraient porter atteinte au plaisir masculin.

La tribune "des 343 salauds : touche pas à ma pute" qui va être publiée prochainement témoigne de la persistance de comportements machistes et sexistes. Pour ces messieurs, dont certaines "célébrités", le libre-accès à la prostitution fait partie de leur liberté, interdiction d'y toucher ! Que leur plaisir passe par la soumission des femmes, par des rapports monnayés ne leur pose aucun problème. Le plaisir masculin unilatéral est pour eux la normalité, les violences qu'il occasionne n'est qu'un détail. C'est faire fi de la réalité de la prostitution, de la domination exercée sur des individus, majoritairement des femmes, des réseaux mafieux qui considèrent le corps des femmes comme une marchandise.

Le Parti communiste rappelle qu'il est favorable à l'abolition de la prostitution et signataire de l'appel "Abolition 2012". La France, pays abolitionniste doit mettre en accord ses paroles et ses actes. La pénalisation du client est un moyen de faire prendre conscience qu'il n'y aurait pas de prostitution sans demande de ces messieurs.

L'argent ne peut pas tout acheter. Contrairement à ces 343 réacs, d'autres voix s'élèvent, y compris masculines, tel que le collectif zéro macho où 1880 hommes disent non à la prostitution ou bien encore sur l'appel "jeunes pour l'abolition" lancé par les organisations de jeunesse qui dénonce le système prostitutionnel et rappelle, avec justesse et humour, que la prostitution n'est pas un métier.

Pour les communistes, l'émancipation humaine ne peut souffrir de l'asservissement de quiconque.

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF Droits des femmes/féminisme



25 NOVEMBRE

journée internationale contre les violences faites aux femmes

à l'initiative du *Collectif national droits des femmes*, un appel unitaire à manifester le 23 novembre est signé par de nombreuses organisations dont le PCF et les formations du Front de gauche

2013 : les violences contre les femmes continuent !

Les violences faites aux femmes nous concernent toutes et tous. Elles ont lieu dans tous les milieux sociaux, dans tous les territoires, dans tous les pays. Elles sont universelles car les inégalités femmes/hommes, la domination masculine, sont universelles.

Elles prennent différentes formes : viols et autres agressions sexuelles, violences conjugales (physiques mais aussi psychologiques, économiques, sexuelles), harcèlement sexuel, mutilations sexuelles, prostitution, mariage forcé, lesbophobie, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique, femmes migrantes étrangères souvent victimes de double violence, etc.

Les conséquences de ces violences sont accrues dans un contexte économique et social très dégradé où il est plus que difficile de trouver du travail, une formation, ou se loger. Cette violence sociale se caractérise par des attaques généralisées contre l'ensemble des droits et des services publics, une politique d'austérité qui fragilise et précarise encore plus les femmes. Elle suscite aussi l'émergence d'une nouvelle droite et la recomposition de forces réactionnaires de droite et d'extrême droite à l'offensive depuis le mouvement du mariage pour toutes et tous. Celles ci véhiculent une idéologie lesbophobe, homophobe mais également raciste et antisémite. À une société qui se voulait solidaire succède une société d'inégalités et de divisions accrues.

Les mouvements féministes dénoncent fortement, depuis des décennies, toutes ces formes de violences.

La loi doit poser l'interdit, protéger et secourir les victimes et empêcher leur revictimisation

Pourtant, le parcours de justice des victimes est toujours aussi difficile, et beaucoup d'auteurs de violences continuent de bénéficier d'impunité. Ceci décourage beaucoup de femmes de porter

plainte. Le dispositif législatif, arraché de longue lutte par les mouvements féministes, reste incomplet et mal appliqué par manque de moyens, de volonté politique et de cohérence globale.

Par exemple :

- les victimes de viol ou de harcèlement sexuel ne peuvent bénéficier de l'ordonnance de protection qui empêcherait un violeur ou harceleur de les approcher
- les conséquences engendrées par les violences ne sont pas prises en compte au travail
- l'éducation non sexiste et non lesbophobe n'est toujours pas gravée dans le marbre des programmes à chaque niveau de la scolarité
- aucune réforme de la procédure pénale n'est prévue alors même que l'expérience démontre sa totale inadaptation pour les femmes victimes de violence
- les décisions concernant l'exercice de l'autorité parentale lors des séparations tiennent peu ou pas compte des violences conjugales.

Plus, le projet de loi « pour l'égalité entre les femmes et les hommes » qui doit passer à l'Assemblée nationale en décembre, après avoir été voté au Sénat à la mi-septembre, n'intègre aucunement les violences comme facteur d'inégalité.

Pire : le Sénat a voté en dernière minute, en dehors de l'avis du gouvernement, un amendement « visant à préserver l'autorité partagée et à privilégier la résidence alternée pour l'enfant en cas de séparation des parents ». Pas d'accord en cas de violences perpétrées sur la mère et/ou sur les enfants ! On ne peut être un conjoint violent et un bon père ! Les femmes qui s'éloigneront pour se mettre en sécurité ou dénonceront des violences sexuelles sur leurs enfants seront passibles de sanctions.

Cet amendement a été inspiré par ceux que l'on appelle les « masculinistes », ceux qui se juchent sur des grues pour obtenir la résidence de leurs enfants alors que justement cette résidence a pu leur être retirée lorsqu'ils sont auteurs de violences ! Nous demandons son retrait !





activité unitaire

journée internationale contre les violences faites aux femmes

Le projet de loi « pour l'égalité entre les femmes et les hommes » doit prendre en compte les revendications des féministes. Celles-ci s'appuient sur la réalité de ce que vivent les femmes victimes de violences et non sur des stéréotypes patriarcaux, sexistes et lesbophobes.

Nous réclamons, comme en Espagne, une loi-cadre contre les violences faites aux femmes

Nous réclamons, entre autres :

- l'extension de l'ordonnance de protection à toutes les femmes victimes de violences,
- la prise en compte des conséquences des violences au travail par la mise en œuvre de mesures concrètes,
- que l'éducation non sexiste et non lesbophobe soit inscrite dans les programmes scolaires,
- une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes victimes de violences,
- la création et le renforcement de centres d'hébergement et d'accueil dédiés et gérés par des associations spécialisées
- l'obtention d'une carte de résidente pour toute femme demandant l'asile parce qu'elle est menacée ou victime de violences lesbophobes et/ou de violences sexistes et/ou de violences sexuelles,
- l'interdiction de la résidence alternée lors d'un divorce en cas de violences sur les femmes ou les enfants.

Une autre loi est en préparation « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel ». Déposée à l'Assemblée par le groupe de la Gauche démocratique et républicaine et par le groupe socialiste, cette proposition de loi reconnaît, conformément

à la tradition abolitionniste de la France, que la prostitution est une violence. Elle n'est ni un choix, ni un métier. En toute logique, elle vise à interdire tout achat d'un acte sexuel, à réprimer et responsabiliser l'auteur des violences, promoteur et bénéficiaire de l'industrie mondialisée du sexe. En toute logique, elle abroge le délit de racolage qui fait peser le poids de la répression sur les victimes. Cette proposition de loi constitue une avancée d'importance.

Mais cette proposition de loi ne considère l'achat d'un acte sexuel que comme une contravention de 5ème classe. Nous réclamons que cela soit un délit.

De plus, par cette proposition de loi, les personnes prostituées étrangères, qui constituent l'immense majorité des personnes prostituées, doivent pouvoir bénéficier d'un droit au séjour garanti et pérenne, qui ne soit pas conditionné à un dépôt de plainte, quand elles souhaitent se libérer de cette oppression. Cet accès au titre de séjour doit être de plein droit et non soumis au pouvoir discrétionnaire des préfets.

En outre, le « parcours de sortie de la prostitution » et les mesures sociales l'accompagnant doivent être précisés et renforcés et des moyens importants doivent y être consacrés. À cet égard, la proposition de loi n'offre aucune garantie de financement et seule la loi de finance permettra de mesurer l'engagement de l'État à venir enfin en aide aux personnes prostituées.

Nous réclamons une loi globale abolitionniste engageant enfin la France auprès des personnes prostituées et contre le système prostitueur. Nous réclamons un renforcement de la lutte contre le proxénétisme et contre la traite.

pour porter ces revendications jusqu'à l'Assemblée nationale TOUTES ET TOUS À LA MANIFESTATION samedi 23 novembre 2013 14h30 Montparnasse

Le Collectif national droits des femmes a élaboré en 2006 une loi-cadre contre les violences faites aux femmes prenant en compte la globalité des violences et l'ensemble des mesures nécessaires pour les faire reculer. Partant de ce travail, une loi a été votée en juillet 2010, mais elle est bien insuffisante.

Le CNDP a « toiletté » sa loi en 2013. Elle va être déposée par le groupe CRC au Sénat et le groupe GDR à l'Assemblée. Nous demandons qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat, débattue et votée !



FÉMINISTES/FRONT DE GAUCHE

compte rendu de la réunion du 15 octobre

Présentes : Laurence Cohen, Anne Leclerc, Ana Azaria, Véronique Lamy, Marie José Pépin, Elisabeth Ackermann.

Excusées : Delphine Beauvois et Muriel Naessens du collectif *Violences*, Stéphanie Treillet et Marie-Pierre Toubhans de plus en plus proche de l'heureux événement.

Suite aux engagements que nous avons pris en juin de rencontrer les syndicats et associations féministes pour créer des liens, les féministes du Front de gauche rencontrent les responsables syndicaux pour travailler des terrains de convergence, et notamment **la CGT, Solidaires, la FSU, ainsi que des associations féministes comme le CNDF, Femmes solidaires, Marche mondiale, Genre, Attac/Copernic.**

Informations de la part de Laurence Cohen concernant les débats au Sénat et à l'Assemblée nationale, sous réserve du calendrier actuel :

- loi concernant la prostitution viendrait en débat vers le 27 novembre 2013
- loi-cadre sur l'égalité femmes/hommes votée au Sénat le 18 septembre sera débattue à l'Assemblée nationale fin décembre 2013/janvier 2014 pas plus de précision sur les dates pour le moment.
- budget 2014 mi novembre 2013.

La Lettre des féministes du Front de gauche

Une deuxième *lettre* : les féministes du Front de gauche élaborent leur deuxième lettre sur les thématiques suivantes :

- Bas salaires
- Retraites
- Salariées tunisiennes de Latelec
- Femmes de réconfort coréennes
- Débat Fête Huma
- Edito (austérité)
- Manifestation unitaire contre les violences faites aux femmes

Est en cours de préparation cette manifestation pour interpeller les parlementaires sur la nécessité d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes. La loi de juillet 2010 aurait dû permettre des avancées, certes insuffisantes, mais il n'en est rien. Cette loi manque cruellement de moyens humains et financiers pour une réelle application.

Depuis, il y a eu le procès de Créteil, révélateur des manquements des lois. Ensuite, la loi-cadre pour l'égalité femmes/hommes traitant également du volet contre les violences faites aux femmes reste encore en-deçà de la réalité et des moyens à mettre en œuvre en termes de formation : police, justice, personnels de santé, etc. Elle reste également bien en-deçà du besoin de populariser une éducation non sexiste, du besoin de procédure pénale, de juridiction spéciale et ne contient aucune mesure concernant les femmes immigrées victimes de violences. À tout cela s'ajoutent, ne l'oublions pas, les restrictions budgétaires aux associations intervenant sur le terrain des violences. Il est donc urgent, à l'approche de la journée contre les violences faites aux femmes de rappeler aux parlementaires la nécessité d'une loi cadre.

Suite de la marche des femmes contre l'austérité, deux événements peuvent nous permettre de nous adresser à toutes les signataires de cette marche.

Ana Azaria, *Femmes égalité*, informe que le collectif *Égalité des salaires entre les femmes et les hommes... maintenant* prépare une initiative pour le 14 décembre 2013 à 14 heures, aux abords du centre commercial Italie 2, ayant pour thématique : « On ne peut plus vivre avec ce qu'on gagne : augmentation des bas salaires ». Les féministes du Front de gauche s'y inscrivent pleinement et décide d'être partie prenante de cette initiative.

Il est également retenu de rédiger une lettre des féministes du Front de gauche adressée aux signataires de la marche du 9 juin pour montrer notre détermination à nous battre contre la politique d'austérité et les encourager à participer à l'action pour l'augmentation des bas salaires.

Débat et vote du budget 2014, un budget qui une fois encore confirme et instaure encore plus d'austérité.

Proposition de rédiger un texte sur notre positionnement concernant le budget 2014, qui servirait de tribune des féministes du FDG sur l'idée « les femmes contre l'austérité ».

Et enfin proposition d'organiser les vœux des féministes du Front de gauche en janvier 2014 en invitant les signataires de la marche.

Élisabeth Ackermann

Sous la direction de Laurence Cohen

Et si les femmes révolutionnaient le travail ?

Auditions de la Fondation Gabriel Péri

MAI-DÉCEMBRE 2012

Un ouvrage qui porte sur les inégalités professionnelles. Il repose sur l'engagement d'un groupe de travail issu de la commission nationale « Droits des femmes/féminisme » et de la Fondation Gabriel Péri.

Les inégalités professionnelles que subissent les femmes sont loin d'être marginales et elles se retrouvent à tous les niveaux de la société, notamment dans la sphère professionnelle et sont particulièrement justifiées par le rôle social qui leur est attribué .

Les différentes auditions nous éclairent sur le mécanisme bien rodé des inégalités femmes/hommes et démontrent du même coup que toutes améliorations des conditions de vie des femmes, dans l'entreprise, dans le foyer, comme dans la sphère publique et politique, sont porteuses de changement pour la société toute entière.

cette brochure est donc une aide précieuse dans les actions que nous avons à décider elle est à votre disposition, n'hésitez pas à en prendre connaissance

eackermann@pcf.fr

CALENDRIER PERPÉTUEL CONSACRÉ AUX FEMMES *Empreintes d'elles*

Françoise Bontoux et ses ami-es ont réalisé un calendrier perpétuel qui comprend 366 portraits dont 354 de femmes et 12 d'hommes. Il se veut une promenade à travers les continents, les âges et la diversité des femmes.

Au fil de leur lecture elles et ils ont découvert des femmes extraordinaires, célèbres ou méconnues. Nombre d'entre elles ont été empêchées d'exercer leur talent parce que nées femmes et qu'elles ont fait fi des codes féminins. Ainsi, de Lucy, notre ancêtre, née en terre d'Afrique à des femmes d'aujourd'hui, elles et ils ont sélectionné celles qui ont fait avancer les droits humains, ont résisté, lutté, fait rêver. Qu'elles soient politiques,

artistes, sportives, scientifiques, Prix Nobel, écrivaines, pionnières, mythes, symboles, résistantes d'hier et d'aujourd'hui, elles témoignent avec 12 hommes féministes de la grande marche du féminisme.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous procurer cette petite merveille de témoignages féministes, vous pouvez vous adresser à : empreintesdelles@laposte.fr

Françoise Bontoux, ex-collaboratrice, durant plusieurs années, de la commission *Droits des femmes* » du PCF





AGENDA

16 novembre

Réunion de travail sur une convention européenne

17 novembre

Réunion du Conseil national

23 novembre

de 9h30 à 12h30

Réunion de la commission nationale *Droits des femmes/féminisme*

23 novembre

à 14h30

Manifestation à Paris contre les violences faites aux femmes

Tee-shirts *Égalité*

Il y en a encore.

N'en pas doutons pas, de nombreux rassemblements sont appelés à se dérouler pour riposter à la politique du gouvernement.

Porter le tee-shirt *Égalité* peut être un bon moyen de rendre visible le combat pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du mouvement social.

Vous pouvez passer vos commandes auprès d'Élisabeth Ackermann au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____